



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **28 mai 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-huit** du mois de **mai** à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 22 mai 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des fêtes de Pouilly sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : Mme ROUSSEL Françoise - M. CASTILLE Eric – M. CHAUVEAU Benoit - Mme TIXIER-MAUDRY Sandra - M. Patrick RAPEAU - M. TISSIER Christophe – Mme FOURNO Frédérique - M. Yannis BONNET – Mme LEROY Martine – M. CASSERA Frédéric – Mme BAROCHE-LAFFRAT Josiane - M. Patrick PONSONNAILLE – Mme Anne-Marie COQUERY - M. Christophe GUIGNEMENT - M. Xavier COLONEL – Mme Christine GUIBLIN – M. Denis REBY - M. Anthony GUIMARD – M. Raymond VANDARD - M. Hicham BOUJLILAT - M. Michel VENEAU – Mme Marie-Christine COUSIN – Mme Agathe PERNOLLET – M. MURAT Sébastien – M. Gervais MARS - M. Bernard GILOT – Mme Anne-Marie CHENE - M. Patrick BONDEUX - M. Pascal KNOPP - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD – M. Manuel MICHEL - Mme Isabelle RAMEAU – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Nicolas VANNIER - Mme Jocelyne VERNAUX - M. Raphael PLANTIER - M. Mickael SAMSON - M. Christian ETIENNE - M. Yves RAVET - M. Sylvain COINTAT

Membres excusés : Mme Carole TABBAGH-GRUAU – M. Marc MALEZIEUX-DEHON - M. Thierry BEAUVAIS

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

M. Stéphane LAFRANCHISE en remplacement de Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Virginie POT en remplacement de M. DELLAMAGGIORE Eric

Membres ayant donné pouvoir : M. Bruno HERNANDO à M. Yannis BONNET
Mme Christel SOULOY à M. Christophe GUIGNEMENT
Mme Caroline FREGEAI à M. Raymond VANDARD
Mme Isabelle DENIS à M. Hicham BOUJLILAT
Mme Corinne SERRE à M. Patrick BONDEUX
M. Bertrand FLANDIN à M. Christophe TISSIER

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 53.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Françoise ROUSSEL** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions.

Candidature à l'appel à projets de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de France Travail pour 2026 relatif à la mobilité des demandeurs d'emploi

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (dite LOM),
 Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°2021/30-03/03 du Conseil Communautaire du 30 mars 2021 actant la prise de compétence Mobilité,
 Vu l'arrêté N° BCLEAR/2021/89 portant ajout de la compétence « Organisation de la mobilité » aux statuts de la Communauté de communes Cœur de Loire,

La Communauté de communes Cœur de Loire a mis en place, en 2024, un guichet unique de la mobilité sous la marque Filgo!, afin de simplifier l'accès à une offre jusqu'alors dispersée et d'accompagner l'évolution des pratiques vers des mobilités plus inclusives. Ce dispositif s'appuie sur un conseiller mobilité ainsi que sur une offre d'accompagnement complète, associant information, animations et ateliers collectifs ou individuels.

Une offre spécifique à destination des partenaires est également proposée, afin de lever l'ensemble des freins à la mobilité rencontrés par les usagers et les habitants, notamment pour les structures intervenant dans les domaines de l'emploi et de l'insertion.

France Travail Bourgogne-Franche-Comté a lancé un appel à projets relatif à la mobilité des demandeurs d'emploi sur le territoire de la Communauté de communes Cœur de Loire. Celui-ci vise à soutenir les initiatives favorisant l'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi, afin de faciliter leur accès à l'emploi.

Le montant de l'enveloppe globale allouée à cet appel à projets s'élève à 10 000 €, dans la limite de 80 % maximum des dépenses éligibles.

Cet appel à projets représente une opportunité importante pour renforcer les actions de conseil en mobilité en faveur du public accompagné par France Travail sur le bassin d'emploi de Cosne-Cours-sur-Loire.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la candidature de la Communauté de communes Cœur de Loire à candidater à l'appel à projets de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de France Travail relatif à la mobilité des demandeurs d'emploi pour 2026 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à procéder à la signature de l'ensemble des documents demandés dans le cadre de la réponse à cet appel à projets.

Nombre de conseillers : 53
 Présents : 44
 Pouvoirs : 6
 Votants : 50
 Pour : 40
 Abstention : 10
 Contre : 0

MAJORITÉ

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 08/06/2026

ID : 058-200067916-20260528-2026_28_05_15-DE

S²LO



Mme Françoise ROUSSEL, secrétaire de séance